

30^e édition du Festival du Film de Sarlat
Du 9 au 13 novembre 2021

LONGS MÉTRAGES

Fiche d'inscription pour les longs métrages à retourner dûment remplie accompagnée d'un lien de visionnage
avant le
20 août 2021

Titre :

Titre original :

Nationalité du film :

Durée du film :

Année de production :

N° de visa :

Le film a-t-il déjà été sélectionné à un festival national et/ou international?

Oui

Non

Si oui, le(s) quel(s)?

Le film a-t-il reçu un prix ?

Le film est-il une première œuvre ?

Réalisateur·trice

Nom et prénom :

Tel :

Courriel :

Avez-vous déjà participé au Festival du Film de Sarlat ? Si oui, en quelle année et avec quel film?

.....

Filmographie:

Production

Nom :

Tel:

Courriel :

Nationalité :

Coproduction(nom et nationalité) :

Distribution France

Nom :

Tel:

Courriel :

Cette fiche d'inscription doit être remplie, signée et envoyée à l'adresse électronique indiquée en bas de page, accompagnée d'un lien de visionnage. L'inscription du film ne sera validée qu'à la réception de tous ces éléments.

La demande d'admission à la compétition implique l'acceptation du règlement ci-joint.

NomFonction

Date

Signature précédée de la mention *lu et approuvé*

FICHE À ENVOYER À:
celine.perraud@festivaldufilmdeSarlat.com
web : www.festivaldufilmdeSarlat.com

Règlement du Festival du Film de Sarlat

Pré-sélection

Le lien de visionnage accompagné de la fiche d'inscription doit nous parvenir au plus tard **le 20 août 2021 pour les courts métrages et les longs métrages**.

Le comité de sélection sous l'autorité de la déléguée générale choisit les films sélectionnés.

Critères importants

L'année de production ne doit pas être antérieure à 2020.

Nous n'exigeons pas l'exclusivité mais accordons la priorité aux films ayant encore peu tourné dans la région.

Les distributeurs des films primés s'engagent à apposer la mention Festival du Film de Sarlat 2021 sur les éléments de communication au moment de la sortie nationale du film.

Sélections

- **Sélection officielle** – composée de 6 à 8 longs métrages de nationalité française (fiction, animation) faisant l'objet d'un vote du public et des lycéens.

La **présence de membres de l'équipe** est requise (réalisateur·trice et comédien·ne·s) pour présenter le film et participer à une ou deux rencontres avec le public et les lycéens participant au festival.

L'ayant-droit accepte que le film fasse l'objet d'une ou deux **projections commerciales publiques** au cinéma Rex (billetterie CNC) et éventuellement d'une **projection non-commerciale** (gratuite) au Centre Culturel devant les lycéens (et leurs professeurs) participant au festival.

- **Sélection Tour du Monde** – composée d'une sélection de longs métrages (fiction, animation) du monde entier.

Certains films de la sélection Tour du Monde peuvent être accompagnés de leur équipe (réalisateur·trice et comédien·ne·s) pour rencontrer le public et les lycéens.

Le film fera l'objet d'une ou deux **projections commerciales publiques** au cinéma Rex (billetterie CNC) pour les festivaliers et les lycéens.

- **Sélection Courts Métrages** – Chaque court métrage (fiction, animation) sera projeté trois fois. Un prix sera remis par un jury professionnel.

La **présence** des réalisateurs·trices est encouragée pour présenter le film et participer à une ou deux rencontres avec le public et les lycéens participant au festival.

Le Festival 2020 ayant été annulé en raison du COVID, le comité de sélection se réserve la possibilité d'inclure dans la sélection 2021 un ou plusieurs films choisis pour la 29ème édition.

Données techniques et transport

Les longs et courts métrages sont projetés en DCP.

Les frais de transport des supports DCP sont intégralement à la charge des producteurs, réalisateurs ou organismes expéditeurs pour l'aller comme pour le retour.

Médias et Télévision

Les participants cèdent au Festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies ou extrait TV (moins de 1 minute) de leur film pour diffusion dans la presse, sur les antennes de télévision et sur internet.

Règlement des litiges

Le bureau de l'association du Festival est seul habilité à traiter avec les intéressés en cas de litige. La participation au Festival implique l'acceptation du présent règlement.

Situation sanitaire

Le présent règlement est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution de la situation sanitaire actuelle.